N° 192 — 25e Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Samedi 12 Juillet 1913

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue Desbonnets, 28.
TOURCOING, 5 bis, rue Nationale

PRIX DES ABONNEMENTS :
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 16 fr.
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

BUREAUX ADMINISTRATIFS :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(TÉLÉPHONE 10 97)

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille et dans toutes les Agences de Publicité.

LES AVENTURES de M. l'abbé Lemire

J'ai connu autrefois un excellent homme qui avait presque toutes les qualités. Bon, généreux, d'une très grande valeur intellectuelle, il faisait l'admiration de tous ceux qui l'approchaient et tous ceux qui l'approchaient l'aimaient en sorte qu'il représentait le symbole de la perfection humaine, je veux dire de la perfection relative encore que ces deux mots hurlent d'être rapprochés... Il avait presque toutes les qualités mais il était affligé d'une sorte d'idée fixe. Constamment enfermé dans son cabinet de travail, il passait sa vie à chercher la quadrature du cercle. Je demande pardon à M. l'abbé Lemire si M. l'abbé Lemire me rappelle l'excellent homme dont je viens de dire deux mots, mais M. l'abbé Lemire, en cherchant à concilier les inconciliables et à accorder les contraires me paraît, courir, lui aussi, après la quadrature du cercle.

Député-prêtre! Je prie le lecteur de remarquer le trait d'union qui lie ces deux mots. Ce trait d'union, qui n'a l'air de rien, est un monde. Il symbolise à lui tout seul, ce trait d'union de rien du tout, le perpétuel combat que se livrent depuis des siècles le dogme et la liberté. Regardez-le bien, il est comme un pont jeté entre deux conceptions contradictoires. Sur ce pont, M. l'abbé Lemire a circulé durant de longues années. Du Temple à la Chambre, de l'endroit où rien ne se discute à l'endroit où tout se discute, du palais de Dieu où l'on s'agenouille au Palais Bourbon où l'on use, jusqu'à l'abus, de la liberté, M. l'abbé Lemire est allé et venu et parce qu'il a une âme d'apôtre et une conscience de républicain, il a eu l'ambition très noble et très heule d'appliquer aux choses de la société civile les préceptes qu'on enseigne du haut de la chaire, au nom de l'Evangile chrétien.

On sait l'aventure. Un jour, M. l'abbé Lemire se rendant parmi les hommes se heurta au bout du pont à une infranchissable borne sur laquelle se lisait « Défense d'entrer ». Et c'était signé Pie X.

Ne pouvant pénétrer ce jour-là dans l'action, ne pouvant remplir son office de député, M. l'abbé Lemire fit demi-tour et s'apprêta à remplir son office de prêtre. Mais de ce côté encore s'accumulaient les obstacles représentés par M. le curé Beck, lequel l'empêcha de dire sa messe et par M. l'évêque Delassus, lequel lui tomba dessus à coups de crosses. M. l'abbé Lemire demande justice. Mais prêtre et loyalement prêtre, c'est à des prêtres, c'est à un tribunal ecclésiastique, c'est à l'officialité diocésaine de Cambrai qu'il réclame cette justice. Je rappelle pour mémoire que le plaignant qui était en même temps la victime devint également le condamné. Dépens de l'instance, frais d'insertions dans les bulletins religieux, tout lui tomba dessus, de quoi il eut la bonté de s'étonner hautement que les laïques comme nous s'étonnèrent de son étonnement. Les esprits libres savent, en effet, que l'Eglise est admirablement hiérarchisée, que les curés-juges de Cambrai en condamnant M. l'abbé Lemire n'ont fait qu'obéir aux inspirations du Vatican, lequel reçoit lui-même l'inspiration de l'Esprit-Saint et que par conséquent l'Esprit-Saint de Cambrai ne pouvait agir autrement que l'Esprit-Saint de Rome pas plus que celui de Rome ne pouvait casser le jugement de celui de Cambrai.

Depuis ce temps, les aventures de M. l'abbé Lemire continuent. Elles continuèrent tant que ce brave homme qui est un homme brave et qui croit à la haute mission sociale de l'Eglise s'acharnera à être à la fois apôtre et citoyen, Député et prêtre, anti-clérical et chrétien. Il luttera, il souffrira car il n'y a pas de pire douleur pour les beaux caractères que de ne pouvoir donner toute leur mesure. Il souffrira, il luttera et devant ses souffrances et ses luttes, nous inclinerons, nous, républicains, démocrates et penseurs libres, l'hommage respectueux de notre admiration. Mais pourquoi ne pas le dire. Seul, M. l'abbé Lemire continuera à croire qu'on peut servir la liberté qui est l'antithèse du dogme en s'étant d'abord asservi au dogme, qui est le contraire de la liberté. Nous l'admirerons. Nous le plaindrons, mais nous ne pourrons néanmoins nous empêcher de penser que, tracassé, diffamé, enchaîné, M. l'abbé Lemire peut se flatter encore d'avoir de la chance... Du temps de l'Inquisition, il eût été brûlé !!!

MARTIN-MAMY.

Les Cheminots du Nord EN CONSEIL D'ÉTAT

Il s'agissait de l'appel sous les drapeaux lors de la grève

Le Conseil d'Etat examinait hier le recours formé par le syndicat national des chemins de fer (section de la Compagnie du chemin de fer du Nord) contre la décision du ministre de la guerre qui, lors de la grève générale de 1910, a appelé les agents sous les drapeaux pour accomplir une période d'instruction.

Après le rapport présenté par M. Charles Wurtz, maître des requêtes, et les plaidoiries de Me Mornard et Me Regray, le premier pour le syndicat, le second pour le ministre de la guerre, M. le commissaire du gouvernement Helbronner a conclu au rejet du pourvoi.

AU JOUR LE JOUR

Doit-on le dire ?

L'Académie de Médecine a pris il y a quelques jours une délibération qui fait quelque bruit dans le Landerneau des hygiénistes et du monde de l'Assistance. Il s'agit de la déclaration de la tuberculose. L'Académie de Médecine demande que cette déclaration soit obligatoire et nous voyons des gens dont les intentions sont évidemment excellentes lui emboîter le pas.

La tuberculose est à n'en pas douter un terrible fléau et dans un pays à faible natalité comme le nôtre elle est mal social effrayant. On comprend donc que pour la combattre on accepte tous les moyens. Aux grands maux les grands remèdes.

Mais encore faut-il que la lutte contre le mal soit rationnelle ; encore faut-il commencer par le commencement. La déclaration obligatoire, en ce qui concerne la tuberculose, est-elle la première mesure qui s'impose ? Sommes-nous mûrs, dans l'état actuel de nos mœurs, de notre législation et de notre organisation d'assistance pour l'application du procédé que préconise l'Académie de Médecine ?

Les uns le croient ; d'autres ne la pensent pas et leurs arguments méritent qu'on les considère. Ils disent que stériliser tous les tuberculeux est irréalisable ; que l'application de la déclaration obligatoire dans les pays étrangers n'a pas donné de résultats probants en faveur de ce système ; qu'il est inexact que la lutte antituberculeuse n'ait pas donné de résultats jusqu'à présent, mais, au contraire, que dans toutes les grandes villes, depuis [illegible], la cause de la mortalité s'élève à 22,9 et même à 24,6 pour cent.

On citait l'autre jour le cas du dispensaire Roux, à Lille, cité par le docteur Calmette et on disait qu'avec un budget modeste, il rend « des services immenses ». Ce cas n'est pas unique.

Il n'est pas douteux que l'obligation de la déclaration répugne à l'esprit français et que la majorité des médecins sont opposés à cette formalité, pour laquelle n'apparaîtraient pas encore les sanctions à appliquer en cas de refus, jusqu'à l'amende jusqu'à la prison ?

Les médecins disent qu'ils ne veulent pas être des « gendarmes médicaux ». Le mot est un peu gros. On conçoit que l'innovation indiquée par l'Académie de Médecine trouble leurs habitudes, mais le jour où l'on en arrivera à la déclaration obligatoire, il faudra bien qu'ils s'exécutent: ils le feront d'ailleurs, croyons-nous, consciencieusement parce qu'il s'agira de la santé, c'est-à-dire de l'avenir d'une race.

Mais ce n'est pas là ce qui inquiète le plus les adversaires — au moins momentanés — de la déclaration obligatoire. C'est la difficulté des moyens et c'est la somme énorme qu'elle nécessitera et qu'ils n'évaluent pas à moins d'un demi-milliard.

On pourrait-être, pour le moment, coordonner les efforts faits par les services antituberculeux répandus sur tout notre territoire et préparer et les esprits et les administrations à une législation sanitaire nouvelle. Cette question comme tant d'autres aurait besoin d'être sérieuse,— pour employer l'affreux néologisme parlementaire.

CH. DE LA RUE.

ECHOS

Pour être heureux... fumons !

Voici que le labac ve partager, avec la musique, la vertu d'adoucir les mœurs. C'est du moins ce que mise Arabella Spencer, Américaine jeune et jolie, nous affirme.

Cette apôtre de la cigarette vient de soutenir, devant une université de femmes, une thèse sur la nécessité de fumer pour mieux vivre », mieux vivre étant ici synonyme de vivre meilleur. Elle y prouva que le plus irascible des hommes s'apaise aussitôt qu'on lui met une cigarette au bout des dents. Lorsqu'il en a tiré quelques bouffées, non seulement il ne les montre plus — les dents ! — mais il se révèle doux comme un mouton et capable de raisonner avec un calme imperturbable sur les sujets les plus scabreux.

Miss Arabelle Spencer ne craint pas de déduire de ses affirmations qu'il ne faut point chercher d'autres raisons à l'importance qu'attachent les Peaux-Rouges au fameux calumet de paix.

Si c'est vraiment là le secret du bonheur, ce n'est point chez que de l'acquérir au prix de quelques cigarettes. Donc, hommes-colère, ne vous mettez plus en colère, et, pour ne plus « fumer »... fumez !

L'ESPRIT DE TOUS

— Les Tirailleurs de Tunis vont arriver à Paris...

— ... Où devant lani de merveilles, ils seront bouche bey !

Le dirigeable « Dupuy-de-Lôme » a évolué au-dessus de Lille et de Roubaix.

Le « Dupuy-de-Lôme » au-dessus de la Grand'Place de Lille

Lilloïs et Roubaisiens ont eu, hier matin, une agréable et émotionnante surprise.

Vers huit heures cinq le dirigeable militaire « Dupuy-de-Lôme », venant de Maubeuge, est venu planer au-dessus de Lille. Il ne volait pas à une très grande hauteur et on put admirer, dans le ciel clair, ses formes imposantes et harmonieuses. Le soleil l'inondait de lumière et on distinguait les paletots de son hélice battant l'air. Après avoir plané au-dessus de la place de la République, il se dirigea vers Lambersart, puis fit un virage et revint au-dessus du Champ-de-Mars, à la joie de ces grands enfants que sont les soldats. Ils ne manœuvraient plus que d'une façon distraite, tant le dirigeable leur tenait l'œil. Les officiers durent leur accorder une pause supplémentaire.

Toute la population, d'ailleurs, partagea cette curiosité admirative. Tout le monde était dans la rue, aux portes, aux fenêtres ; bureaux et ateliers chômèrent un moment. On peut dire que la vie de Lille fut un moment suspendue — la métaphore sera hardie, mais quand il s'agit de pareille altitude !... — à la nacelle du « Dupuy-de-Lôme », où se trouvaient plusieurs officiers.

Des personnes montées sur des toits ou aux dernières étages de quelques immeubles, purent distinguer le nom du grand vaisseau aérien.

Celui-ci, après avoir évolué un moment encore au-dessus de Lille, se dirigea vers Mons-en-Barœul et Roubaix.

A ROUBAIX

Vers neuf heures et demie, le dirigeable est passé sur Roubaix, à une altitude moyenne de cent mètres. L'aéronaut était très visible ; sa flamme tricolore était très apparente. Le bruit accentué du moteur et des hélices avait attiré l'attention générale et la population entière a suivi avec un intérêt passionné les lentes évolutions du superbe aérostat.

SI NOUS AVIONS LA GUERRE,

Si les Allemands étaient vainqueurs, Ils s'empareraient du Nord et de ses richesses minières

Le Nord et le Pas-de-Calais allemands, tel serait un des résultats d'une guerre malheureuse pour nous entre le France et l'Allemagne. Telle est l'opinion que M. Adolphe Girod, député du Doubs, exprime dans l'« Evolution », dans une étude sur « la prochaine guerre ».

Il arrive à cette conclusion qu'une guerre de trois mois avec l'Allemagne coûterait à la France, si elle était vaincue, plus de 25 milliards, sans compter les cessions de territoire et les ruines partout amoncelées.

Ce total comprend les dépenses qui résulteraient directement de la guerre, et celles qui résulteraient des exigences des vainqueurs. Il y faut ajouter les cessions territoriales. que M. Girod envisage ainsi :

« Les Allemands ne cacheut pas qu'ils nous enlèveraient :

« Les régions fortifiées du nord-est, ce qui augmenterait la puissance de leurs frontières, réduirait celle des nôtres, et placerait Paris à 200 kilomètres, c'est-à-dire à quelques étapes de leurs corps de première ligne ;

« Les centres industriels et minier de plus en plus prospères de cette même région ;

« Certains points particulièrement importants, nœuds de chemins de fer et centres commerciaux.

Il est permis de présager que la nouvelle ligne frontière laisserait à nos ennemis les vallées de la Moselle, de la Meurthe et de la Meuse, peut-être même celle de l'Aisne, et nous serions bien heureux si Dijon et Reims n'étaient pas compris dans leurs premières exigences.

« Notre frontière du nord-est serait donc d'une vulnérabilité complète, puisque les vallées inférieures de la Seine et de la Saône et de leurs affluents rayonnent vers cette frontière, et qu'aucun obstacle naturel ne les en séparerait plus, sans compter que le traité de paix pourrait bien contenir une clause nous interdisant de fortifier tout ou partie de ladite frontière.

« N'oublions pas que les clauses commerciales et douanières du traité de Francfort ont contribué largement au développement de l'industrie et du commerce allemande ; ainsi apparaît-il comme certain qu'une nouvelle guerre malheureuse pour nous, avec l'Allemagne, fournirait à celle-ci l'occasion de consacrer, par des mesures analogues mais encore plus draconiennes, notre déchéance définitive ».

Il est bien entendu que nous ne publions cet extrait de l'étude de M. Adolphe Girod qu'à titre de document, mais ce document est très intéressant — surtout pour nous, habitants de la région immédiatement menacée.

Lire plus loin :

Les interpellations sur les perquisitions à la Chambre des députés : vote d'un ordre du jour de confiance par 332 voix contre 164.

LE 14 JUILLET

Les nouveaux drapeaux

Voici la liste des régiments à qui des drapeaux seront remis par le Président de la République à la revue du 14 juillet : gendarmerie ; 4, 5, 6 et 7e d'artillerie coloniale ; 3e génie ; les nouveaux régiments d'infanterie, de 164 à 173 ; les 8 régiments coloniaux mixtes du Maroc ; les 5, 6, 7, 8 et 9e tirailleurs sénégalais ; le 1er tirailleurs annamites ; les 1, 2, 4e bataillons tonkinois ; les 1er, 2e, 3e tirailleurs malgaches le régiment indigène du Tchad et le régiment indigène du Gabon.

Les Croix militaires

Les promotions et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur pour les officiers des troupes métropolitaines et coloniales appartenant à l'armée active paraissent ce matin au « Journal officiel ».

Souvenir du « Titanic »

M. Vincent Astor, fils du colonel qui a péri dans le naufrage du « Titanic », pour honorer la mémoire de son père, a fondé une grande institution destinée aux enfants malades.

M. Astor dirigera lui-même cet établissement charitable auquel il se propose de consacrer de grosses sommes d'argent.

PETITS PAPIERS

« Messieurs les voyageurs, dit un petit avis affiché dans les voitures de chemins de fer, sont priés de ne rien jeter par la portière ; il est souvent arrivé que des employés ont été blessés par des bouteilles, verres ou autres objets lancés sur la voie. »

Hélas ! « Messieurs les voyageurs » liront l'avis et, à la première occasion, expédient vers des destinations inconnues le litre qu'ils viennent de vider, la bolle dont ils n'ont plus que faire, ou le canne qu'ils ont maladroitement brisée. Il arrive, malheureusement, de temps à autre — car les administrateurs des Compagnies ont d'autre besogne que d'écrire des romans — que cette bouteille, cette boîte ou ces débris de canne trouvent, pour récepteur, la tête d'un brave homme d'équipe.

Jeudi, près d'Arras, c'est un bantonnier qui a été atteint à la poitrine par un paquet jeté par la portière et pesant environ un kilogramme. Il est mort quelques instants après. Il avait peut-être une femme et des enfants dont le geste insouciant du voyageur a fait une veuve et des orphelins.

Je souhaiterais qu'on fît la dessus une enquête et qu'on en affichât le résultat dans les compartiments, au-dessous de l'avis dont je parlais tout à l'heure et qui reste lettre morte.

Mais, qui sait ? celui-ci n'aurait peut-être pas plus de succès...

PAULTIER-GARGUILLE.

La Bulgarie à bout de forces

L'armée roumaine l'envahit, Serbes et Grecs lui infligent de nouvelles défaites

« Les Roumains prêts à entrer en campagne désarmeront-ils à la demande de la Russie ? » disions-nous hier. La Roumanie n'a même pas attendu que la Russie ait requis une démarche diplomatique. Elle a déclaré à la Bulgarie et a décidé de l'envahir sans plus attendre. La Bulgarie démoralisée, à bout de forces, lui savoir qu'elle n'opposerait pas de résistance aux Roumains.

L'action Roumaine

Bucarest, 11 juillet.

Le gouvernement roumain a décidé, hier, de notifier au gouvernement bulgare l'entrée de l'armée roumaine en territoire bulgare, de même que la participation de la Roumanie aux pourparlers pour le partage définitif des territoires de la Turquie d'Europe. En conséquence le ministre de Roumanie à Sofia a remis une note écrite au gouvernement bulgare. Il a ajouté que l'armée roumaine passait la frontière et qu'il quittait Sofia avec toute la légation, remettant les archives et la tutelle des sujets roumains à la légation italienne.

Les Bulgares ne résisteront pas aux Roumains

Paris, 11 juillet.

La légation bulgare nous communique la note officielle suivante : « Le conseil des ministres a décidé que les forces armées bulgares n'offriront aucune résistance à l'armée roumaine. »

Bucarest, 11 juillet.

Le ministre de Bulgarie en Roumanie, M. Kalinkof, a reçu de son gouvernement l'ordre de rester à Bucarest.

La Bulgarie proteste

Paris, 11 juillet.

La légation de Bulgarie a reçu le télégramme suivant du ministère des affaires étrangères de Bulgarie : « Après que le gouvernement bulgare eut demandé la médiation du gouvernement impérial russe pour obtenir la cessation des hostilités avec le Serbie et la Grèce et pour le rétablissement des relations pacifiques, après que, pour cette même raison, nos troupes, qui étaient entrées en territoire serbe, eé furent retirées et que nous pouvions compter que la paix était assurée dans les Balkans, à ce moment même le gouvernement roumain, sans aucun motif, nous annonce, par une note datée d'aujourd'hui, qu'il a donné l'ordre à ses troupes de franchir la frontière bulgare, prenant comme prétexte les incidents militaires survenus entre la Bulgarie, la Serbie et la Grèce, et cela au moment même où ils vont prendre fin.

« Attirez l'attention du gouvernement de la République sur la nouvelle complication créée dans les Balkans par cette intervention injustifiée du gouvernement roumain et veuillez faire ressortir l'étrangeté de la pénétration des armées roumaines dans une contrée où il ne reste que des femmes et des enfants sans défense.

« Enfin, considérant que, par le fait de la décision prise par la conférence de Saint-Pétersbourg, les cabinets européens ont solutionné la question soulevée par les prétentions territoriales de la Roumanie, et que toute autre revendication roumaine ne saurait être justifiée, protestez le plus énergiquement possible auprès du gouvernement de la République contre l'acte injustifié de la Roumanie pénétrant avec ses armées sur le territoire national bulgare ».

La demande d'armistice

Paris, 11 juillet.

On apprend que, conformément aux intentions manifestées par le gouvernement bulgare, la Russie a fait savoir dans la journée d'hier aux gouvernements de Belgrade, d'Athènes et de Cettigné que la Bulgarie désire la cessation des hostilités, qu'elle est prête à signer un armistice et à se réunir avec ses anciens alliés à Saint-Pétersbourg. Les gouvernements serbe, grec et monténégrin n'ont pas encore répondu à la proposition russe. Il est probable qu'ils se consentent à l'heure actuelle. On croit que les gouvernements se déclareront prêts à signer l'armistice immédiatement à la condition que le Bulgarie accepte, dès maintenant, les bases du traité de paix qui mettra fin aux hostilités. La base de ce traité de paix serait le partage des territoires cédés par la Turquie à peu près de la façon suivante : Tout le territoire situé à l'est de la vallée du Vardar, au nord-est du Karasou qui se jette dans la mer Egée, à l'est du golfe de Cavalle, sera cédé à la Bulgarie ; le territoire situé à l'ouest de la vallée du Vardar jusqu'à Gevgheli deviendra serbe, et tout le territoire au sud du Karasou, comprenant Cavalle, Drama et Sérès, deviendra grec.

En outre, les Grecs demanderont des garanties pour le libre exercice de la religion grecque et de l'enseignement grec dans tout le territoire bulgare.

Mais au sujet de l'attitude de la Russie, un télégramme de Saint-Pétersbourg annonce que le *Novoié Vremia* est autorisé à déclarer que la diplomatie russe n'a fait et ne fera aucune tentative d'intervention auprès des trois gouvernements.

Victoires serbes et grecques

Belgrade, 11 juillet.

On annonce que les forces bulgares qui avaient envahi la Serbie dans la région de Pirot, ont été rejetées de l'autre côté de la frontière.

Salonique, 11 juillet.

On annonce ici, qu'après une bataille qui a duré trente-six heures, au cours de laquelle les deux artilleries grecques et bulgares se sont livré un duel important, Demir-Hissar a été occupé par l'armée hellénique.

Le 16e chasseurs au poste d'honneur

Son passé. — Son avenir.

Le combat de Sidi-Brahim.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, à plusieurs reprises, le 16e bataillon de chasseurs à pied, que commande avec tant d'énergie M. le commandant Laignelot, ve nous quitter. Son départ est virtuellement fixé au mois d'octobre prochain. Mais il est probable que les bâtiments que l'on construit à son intention à Coëtlosquin-Jarny ne seront pas tous, à cette date, complètement achevés. En ce cas trois compagnies sur les six dont se compose l'effectif, prolongeraient leur séjour à Lille jusqu'au mois d'avril 1914, époque à laquelle les locaux qui doivent les recevoir seront absolument terminés.

Ce n'est pas sans regret que nos concitoyens les verront partir. Ne sont-ils pas, en effet, tous Lillois de cœur tous ces petits vitriers !

Souples comme des couleuvres
forts et trapus

ainsi que le dit si justement leur chanson, ils ont toujours été les enfants préférés de la population et celle-ci n'a jamais cessé de leur témoigner sa plus profonde sympathie.

LE COMMANDANT LAIGNELOT

C'est en 1879 que le 16e chasseurs arrive à Lille

Depuis trente-quatre ans que le 16e bataillon de chasseurs se trouve parmi nous, il a en quelque sorte, acquis droit de cité. C'est en effet le 15 novembre 1879 qu'il fit à Lille son entrée triomphale. Il venait à ce moment d'Embrun et de Mont-Dauphin, et il ne lui avait pas fallu plus de quarante-six jours de marche pour atteindre la capitale des Flandres.

Il occupa dès son arrivée, la caserne de Flandre, dite aujourd'hui caserne Vandamme. Formé à six compagnies, le 1er octobre 1884, il eut, à cette date, deux compagnies détachées au fort de Mons-en-Barœul. Elles furent rejointes le 1er octobre 1887 par deux compagnies du 43e régiment d'infanterie, et le 16e fut, dès lors, casserné dans les bâtiments de Soubom et de Vandamme.

Le nom des chefs qui se succédèrent à la tête de ce bataillon sont encore à la mémoire de tous. Ils préparèrent rapidement conquêtes des grades supérieurs et beaucoup d'entre eux sont devenus colonels ou généraux.

M. le commandant Rémy, le commandant le bataillon de 1879 à 1880. M. Aimon, de 1880 à 1883. M. Blanc, de 1883 à 1887. M. Cartier, lieut de Ravarin, de 1887 à 1890. M. Lemaire